

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 19 Octobre, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni, pour sa séance à l'espace Avalon, Place Louis Le Montagner, en son siège social, sous la présidence de Madame BUZARÉ Arlette, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Étaient également présents :

Mesdames BESNIER Anne-Charlotte – FRÉOUX Annette – GUILLOU Annick – HENRIQUEZ Françoise – MORIO Estelle – PEZENNEC Micheline
Messieurs LE GROGNEC Pierre-Yves – LEMARCHAND Didier – NICOLAS Bernard

Absences excusées - Procurations

Madame GARANGÉ Anne-Marie donne pouvoir à Madame FRÉOUX Annette
Madame SOARES Brigitte donne pouvoir à Madame PEZENNEC Micheline
Monsieur LE STUNFF Patrice donne pouvoir à Madame BUZARÉ Arlette
Monsieur LE GUENNEC Gwénaél donne pouvoir à Monsieur BERNARD Nicolas
Madame CROIGER-JAOUEN Nathalie
Monsieur DANIEL Joël

Absent : /

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer.

Secrétaire : Annette FRÉOUX

Date de la convocation : 13 Octobre 2023

Date de l'affichage : 13 Octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 14

**2023-42 PERSONNEL CCAS/MAPA : CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES - MODIFICATION DU
TABLEAU DES EMPLOIS**

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

Après réussite à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2eme classe d'un agent du CCAS chargé du secrétariat, de l'accompagnement socioprofessionnel du chantier d'insertion et de la comptabilité du CCAS, il est proposé d'apporter les modifications au tableau des effectifs comme suit :

| Filière | Catégorie | Nombre de postes concernés | Poste supprimé | Poste créé | Motif | A compter du |
|----------------|-----------|----------------------------|--|--|-----------------|--------------|
| Administrative | C | 1 | Adjoint administratif territorial Tps complet | Adjoint administratif principal de 2ème classe tps complet | Réussite examen | 01/11/2023 |

Afin de permettre la nomination des agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade 2023, il est proposé les créations et modifications de postes ci-dessous :

| Filière | Catégorie | Nombre de postes concernés | Poste supprimé | Poste créé | Motif | A compter du |
|-----------|-----------|----------------------------|--|---|---------------------|--------------|
| Technique | C | 1 | Adjoint technique principal 2ème classe Tps non complet 15h | Adjoint technique principal de 1ère classe Tps non complet 15h | Avancement de grade | 01/11/2023 |

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 21 septembre 2023.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPORTE** les modifications au tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme,

GUIDEL, le 20 Octobre 2023
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS
Arlette BUZARÉ

